



**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE  
DE CONSULTATION  
PROJETS DE RÈGLEMENT 495.4-2018 ET 496.22-2018**

**Aux personnes intéressées par le projet  
de règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 495-2015**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 4 septembre 2018, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a adopté le projet de règlement de modification numéro 495.4-2018 intitulé « RÈGLEMENT 495.4-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NO 495-2015 AFIN DE CRÉER L'AFFECTATION AGRICOLE À VOCATION PARTICULIÈRE INDUSTRIELLE ».

**Aux personnes intéressées par le projet  
de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 496-2015**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 4 septembre 2018, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a adopté le projet de règlement de modification numéro 496.22-2018 intitulé « RÈGLEMENT 496.22-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 496-2015 AFIN DE CRÉER LA ZONE Avpi-405 ET D'Y AUTORISER DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ».

Une assemblée publique de consultation aura lieu **le jeudi 11 octobre 2018, à 18h00**, à la salle Marcel Bédard de la Place Saint-Louis, située au 189, rue Dupont, à Pont-Rouge, entrée par la porte arrière numéro 14. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne nommée par le conseil expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

1. En lien avec le projet de règlement numéro 495.4-2018 visant l'ensemble du territoire de la ville de Pont-Rouge, le principal objet de cette assemblée est :
  - La création d'une nouvelle affectation des sols;
  - La modification de la grille de compatibilités des affectations des sols;
  - La modification des affectations du sol, tel qu'illustré au plan ci-après.








Plan des affectations actuelles



Plans des affectations souhaitées



## Légende

	Agricole dynamique
	Agricole îlot déstructuré
	Agricole viable (type 1)
	Agricole viable (type 2)
	Agricole à vocation particulière
	Agricole à vocation particulière industrielle
	Zone tampon

2. En lien avec le projet de règlement numéro 496.22-2018 visant l'ensemble du territoire de la ville de Pont-Rouge, le principal objet de cette assemblée est :

- Modification du plan de zonage actuel afin d'y intégrer une nouvelle zone, tel qu'illustré sur le plan ci-après;
- la modification du code d'usage RN302;
- le remplacement et l'abrogation de certaines grilles de spécification;
- l'ajout de disposition applicable à la zone agricole à vocation particulière industrielle.



## Plan de zonage actuel



## Plan de zonage projeté



### Légende

-  Nouvelle zone Avpi-405
-  Zone tampon

Les projets de règlements sont disponibles pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, LE 26 SEPTEMBRE 2018

La greffière,

Me Esther Godin